

Prévert et Carné – La Fleur de l'âge

Carole Aurouet

▶ **To cite this version:**

Carole Aurouet. Prévert et Carné – La Fleur de l'âge. Positif , 2007. hal-01527016

HAL Id: hal-01527016
https://hal.science/hal-01527016

Submitted on 18 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Prévert et Carné – *La Fleur de l'âge*

Jacques Prévert a toujours considéré le cinéma comme un art populaire et anticonformiste. Il l'a pratiqué avec toute la liberté possible. Mais en chemin, ce hors-la-loi du sens commun a rencontré les censures si bien que sa filmographie repose sur un cimetière de projets inaboutis, de travaux modifiés et de films disparus[1]. Sa collaboration avec Marcel Carné a connu moins de déboires. De 1936 à 1946, ils ont réalisé *Jenny*, *Drôle de drame*, *Le Quai des brumes*, *Le jour se lève*, *Les Visiteurs du soir*, *Les Enfants du paradis* et *Les Portes de la nuit*. Mais à cette liste aurait dû s'ajouter un film qui traverse la totalité de leur collaboration pour en sonner le glas[2] et qui cristallise tous les intérêts : *L'Île des enfants perdus* (1936), devenu *La Fleur de l'âge* (1947). Pourquoi ? Car la qualité de la distribution et du scénario – emprunt de réalisme poétique – et les témoignages de ceux qui ont visionné les plans tournés laissent à penser qu'il aurait été inoubliable.

Le 27 août 1934, au pénitencier de Belle-Île, des enfants se révoltent et s'enfuient. Îliens et vacanciers participent à leur capture. Une prime de 20 francs est offerte par tête. Tous les bagnards sont repris. Ils auraient alors été terriblement battus. Le directeur de l'établissement déclara : « la chasse à l'homme a été menée avec une discipline remarquable ». Cette révolte[3] suscite la chanson *La Chasse à l'enfant* que Prévert écrit fin 1934, début 1935. Celle-ci fait scandale et provoque les hostilités des gardiens de pénitenciers. Prévert évoque à nouveau ce thème dans un dialogue de *Jenny* puis le situe au cœur du scénario *L'Île des enfants perdus* écrit fin 1935, début 1936. La jeune Danielle Vicaire passe ses vacances en famille à Belle-Île où elle s'éprend de Jean-Louis, détenu rebelle. Paulette Gravier, belliloise de 17 ans, est quant à elle amoureuse d'un frêle bagnard, puni sur une fausse dénonciation : Pierre Olivet. Cette double histoire d'amour se déroule sur fond d'événements tragiques au pénitencier : conditions de détention exécrables, suicide, évasion et traque. Les maltraitances sont montrées crûment : les gardiens « trempent Jean-Louis, c'est-à-dire qu'ils le saisissent, l'enfoncent dans l'eau… le ressaisissent et le replongent jusqu'à ce qu'il soit au ¾ asphyxié. Puis ils le sortent en déclarant, en souriant, que maintenant : 'On va lui faire les tractions, histoire de le ranimer un peu…' »[4].

Le producteur Jean Salviche s'engage à produire ce film mais vu les polémiques suscitées, il pose ses conditions à Carné et Prévert le 6 août 1936 : « Toutefois, désirant faire de ce film une production artistique incontestable, il ne nous est pas possible de nous engager financièrement sans être assurés auparavant de pouvoir exploiter le film librement, c'est-à-dire sans avoir à redouter le veto tardif de la censure ». Carné et Prévert se méfient et joignent une lettre au résumé du scénario envoyé le 21 août au Ministère de la Santé Publique : « Nous attirons tout particulièrement votre attention sur le fait que ce film ne sera pas un documentaire, mais un film 'anecdotique' dont une

faible partie seulement se déroulera à l'intérieur de la Maison d'éducation surveillée. De plus, ce film se terminerait par la publication des améliorations apportées par le gouvernement de Front Populaire, publication s'inspirant de la déclaration du droit de l'Enfance 'Genève 1925'. (…) Nous vous demandons, Monsieur le Ministre, aucun patronage officiel, mais simplement une sorte d'appui moral nous permettant de prouver à nos producteurs que vous n'êtes pas hostile à la réalisation et à l'exploitation d'un film dont le caractère social et propre [sic] ne pourrait vous échapper ». Le 28 août, le Ministère de la Santé Publique transmet le dossier à celui de la Justice. Le 19 septembre, Marceau-Pivert du secrétariat de la présidence, appuie le dossier auprès de M. Gaudel, directeur du cabinet : « Il s'agit d'une production d'une valeur artistique incontestable et qui, [lui] semble-t-il, doit honorer grandement la production française. (…) Une décision devrait intervenir rapidement, pour permettre la mise en œuvre avant la saison ». Mais le 26 septembre, des jeunes filles du pénitencier de Boulogne-Billancourt s'évadent. Prévert les défend le 3 octobre dans *La Flèche* : « Les enfants des riches sont quelquefois privés de dessert. Les enfants des pauvres sont privés de liberté jusqu'à leur majorité. (…) Mme Géniat [directrice] peut dire et faire dire… écrire et faire écrire 'qu'il y a des enfants irrémédiablement mauvaises' (déclaration au *Petit Parisien*), on peut facilement lui répondre qu'elle est irrémédiablement bonne, mais que les jeunes filles qui se sont enfuies de son pénitencier n'appréciaient sûrement pas ce genre de bonté ». Ces événements remettent en cause la production.

Début avril 1937, le projet revoit le jour. Le producteur est Corniglion-Molinier, la vedette Danielle Darrieux. Mais le 8 avril, le jeune détenu Roger Abel meurt à Belle-Île de la tuberculose, après 38 jours passés dans un cachot humide. Le 21 avril dans *Paris-Soir*, Simone Debreuil s'interroge : « Jacques Prévert pourra-t-il réaliser son film sur les bagnes d'enfants ? ». Après avoir rapporté que le haut fonctionnaire M. Andrieux a affirmé que ce film serait interdit, Prévert déclare : « Nous avons décidé de passer outre, de poursuivre jusqu'au bout notre scénario, d'accepter l'aide généreuse de ceux que l'idée d'une telle réalisation enthousiasmait, de tourner notre film : de le tourner sans bruit, faisant fi de la censure préventive qui pesait sur nos têtes. Une fois le film tourné, on est plus fort ; un film est une chose concrète, inexistante tant qu'elle n'est pas réalisée. Un moment, j'avais songé à écrire, au lieu d'un film, une pièce de théâtre, autrement sure et amère, parce qu'il n'existe pas de censure au théâtre, alors qu'il en existe une, souvent nuisible, au cinéma ». Le 30 avril, le tournage est annoncé en août, avant d'être reculé le 25 juin. Puis il n'en est plus question durant un an. Entre temps, en avril 1938, c'est la fin du Front Populaire. Il paraît alors encore plus difficile de monter ce projet avec un gouvernement de droite. En mai, le producteur Raymond Blondy est annoncé. En juin, le film est interdit. En novembre, la Transcontinental (filiale de la Columbia américaine) le reprend sous le titre *Lame de fond*. Carné part à Hollywood. En juin 1939, le film est définitivement arrêté par la censure. La guerre survient.

Le 1er août 1946, *L'Île des enfants perdus* refait surface. Le producteur Nicolas Vondas veut faire un film avec Arletty, interdite à l'écran depuis 1944. En 1983 à Radio France, elle raconte : « C'est un monsieur qui s'était acharné, qui voulait absolument me voir revenir. Il s'appelait M. Vondas, je dis son nom. Mais je ne voulais pas revenir ! (…) Et il s'est acharné, tellement acharné ! Il a dit mais 'qu'est-ce que vous aimeriez ?' J'ai dit que je ne voudrais travailler qu'avec ma même équipe : Carné, Prévert et des tas de camarades, des machinistes, de tout, et ça vous ne les aurez pas, ce n'est pas la peine. N'insistez pas. Vous ne les aurez pas. Quinze jours après, il les avait ! Voilà l'histoire ! ». Le 6 octobre, la distribution est en partie annoncée. En décembre, le titre est changé – sûrement car Joannon a tourné en 1943 *Le Carrefour des enfants perdus* – et devient *Les Vacances de Pâques*, puis *La Fleur de l'âge* (déposé au registre du CNC le 13 mai 1947). Fin 1946, Prévert reprend son scénario pour Arletty. Après la guerre, les films noirs et sociaux sont malvenus et Vondas lui demande de joindre des scènes distrayantes, ce à quoi Prévert lui aurait rétorqué : « On ne peut tout de même pas mettre une boîte de nuit dans le pénitencier ! ». Il opérera pourtant certaines modifications souhaitées. Le personnage de Danielle Vicaire prévue pour Danielle Darrieux devient celui de Florence, une femme mariée (Arletty a 48 ans) qui s'éprend d'un mineur incarcéré. Les scènes prévues dans une chambre d'hôtel se dérouleront finalement sur un yacht. Sont ajoutées une bande de parisiens décadents et le bal du 14 juillet. C'est un bal bien différent qui était initialement prévu : « 'Le Bal'. Les détenus qui sont punis devant tourner sur une piste de ciment du matin au soir avec seulement de temps en temps de brefs arrêts… Ou bien marcher en plein soleil avec, sur les épaules, un sac rempli de lingot de plomb »[5]. Le 31 décembre, Vondas se plaint à Prévert de ne pas avoir reçu le synopsis promis depuis un mois, d'autant plus qu'il a appris que ce sujet avait été censuré avant guerre. Il espère le réceptionner avant le 15 janvier 1947 pour faire le découpage avec Carné. Le 7 février, Vondas en a pris connaissance : « J'ai lu avec beaucoup de plaisir votre travail. Je vous félicite. J'ai particulièrement apprécié la façon dont vous avez réussi à créer un rôle pour Arlette [sic] (…) Sans vouloir empiéter sur vos prérogatives d'auteur que je respecte intégralement, je me permettrai de vous soumettre toutes les remarques sans prétention aucune et telles qu'elles sont inspirées par la lecture du traitement ». Huit pages commentent point par point le scénario. Le 2 mars, Vondas explique à Prévert qu'il en est au ¼ du découpage alors que celui-ci devrait être terminé pour le 15 mars. Il le somme de livrer son texte. Le 13 mars, Carné manifeste à Vondas son mécontentement : la prolongation du temps de tournage prévu n'est pas de son fait, mais du fait que le découpage est en retard. Carné exige alors la date de début des extérieurs. Le 2 avril : « Après une très longue discussion sur le découpage de Carné et Prévert, la Commission de Contrôle des Films cinématographiques par six voix contre cinq a décidé son adoption. 5 voix pour, voix prépondérante du Président. 5 voix contre. » Il s'en est

donc fallu de peu ! La distribution est exceptionnelle : Arletty, Anouk Aimée, Martine Carol, Serge Reggiani, Paul Meurisse, Julien Carette, Roger Caussimon, Pierre Trabaud, Jacques Fonson, Jean Tissier et Maurice Teynac. L'équipe l'est tout autant : Trauner pour les décors, Kosma pour la musique, Mayo pour les costumes, Hubert pour la lumière. Le 14 avril, un plan de travail de 120 jours est élaboré. Le 18 avril, Vondas confirme à Prévert qu'il a reçu les dernières pages du scénario, désormais complet. Le 28 avril 1947, la réalisation débute enfin !

Mais le tournage est chaotique. Le climat est instable, la lumière changeante et Hubert scrute le ciel sans se décider à tourner. L'équipe attend. La location du yacht accentue les dépenses. Les pécheurs, sommés de rester à terre, exigent des dédommagements. Le chien, dressé pour les plans avec Meurisse, est atteint d'une paralysie foudroyante. Un figurant se noie. Les salaires arrivent épisodiquement. Les techniciens dénoncent leur contrat. Des grèves éclatent[6].
Le 2 juin, Prévert déplace des scènes extérieures en intérieur. Le 3 juin, un groupe de travail établit un compte-rendu des conférences tenues : des coupures drastiques s'imposent. Le 8 juin, Prévert accepte les changements proposés. Il livrera alors 14 pages de remaniements.
Un malentendu naît entre Carné et Prévert à propos des allégements exigés par Vondas. Prévert clôt l'affaire le 14 juin : « Me suis borné à faire suggestions comme tu me le demandais et uniquement pour le bien du film et pour le tien te sachant situation difficile. Stop. Ignorais absolument télégramme impératif et catégorique Vondas et n'y suis pour rien – ne suis pas d'accord avec ce procédé mais trouve absolument impossible pour ne pas dire plus ton dernier télégramme et te prie de rentrer grands chevaux dans petites écuries ». Le 17 juin, Vondas informe Prévert qu'il a pris connaissance de ses coupes et lui en suggère d'autres. Entre le 28 avril et le 9 juin 1947, 69 plans ont été réalisés. Il en reste 282 à tourner en extérieur. Fin juillet 1947, le tournage est définitivement arrêté.

En mai 1948, la faillite pousse Vondas à tenter une reprise du film avec un autre réalisateur. Le 12 mai, Carné accepte si son nom n'est plus mentionné, si Prévert donne son aval et si la presse est informée par communiqué. Le 26 mai, Vondas en envoie copie à Prévert qui lui répond le 30 : « J'ai lu avec étonnement mais avec beaucoup d'attention cette lettre où Marcel Carné me confirme qu'il serait d'accord pour que vous procédiez à la terminaison de *La Fleur de l'âge*, avec un autre réalisateur que lui-même et précise qu'il vous laisserait libre de disposer comme vous l'entendez, le tout ou en partie, des scènes réalisées par lui et de modifier le découpage si l'auteur littéraire ne s'y oppose pas. Ne voulant pas en cette 'affaire' me montrer plus royaliste que le roi, je n'insiste pas sur l'indéniable préjudice 'moral et artistique' que me causerait éventuellement cette entreprise et prenant en considération les circonstances difficiles que vous traversez et que vous m'avez

longuement exposées lors de mon récent séjour à Paris, je vous autorise donc, à remanier ou faire remanier le scénario et le découpage que je vous ai fournis – suivant notre contrat – , au cas où vous reprendriez la réalisation du film. En ce cas, il est bien entendu que vous prenez l'engagement : 1° De changer le titre du film qui ne devra être désigné ni sous le nom de *L'Île des enfants perdus* ni sous celui de *La Fleur de l'âge*. (…) 2° De ne plus mentionner mon nom sous quelque forme que ce soit dans votre publicité ou celle de vos distributeurs et acheteurs éventuels. 3° De respecter, au cas où les remaniements effectués à ce scénario et découpage seraient plus importants, l'esprit du film. 4° De me laisser tous droits d'édition littéraire, et d'adaptations théâtrale et radiophonique du scénario et découpage de *La Fleur de l'âge*. » A réception, Vondas note sur ce courrier : « J'accepte bien entendu de respecter les 4 conditions énumérées ». Le projet ne fut finalement jamais repris.

La Fleur de l'âge refait surface en 1952 : un bon de sortie est émis par le laboratoire au nom de Vondas. Carné explique[7] que Christine Gouze-Rénal souhaitait montrer à son beau-frère François Mitterrand, alors Ministre des Colonies, les rushes tournés. Suite à la projection, alors que des discussions s'engagent sur de possibles reprises, Carné oublie de récupérer ses bobines. Il revient le lendemain : elles avaient selon lui disparues ! A ce jour, malgré de multiples recherches, ces images restent introuvables…

Carole AUROUET

[1] Pour de plus amples détails sur ces cas, voir Carole Aurouet, *Les Scénarios détournés de Jacques Prévert*, Paris, Ed. Dreamland, 2003, 256 p.
[2] Si l'on fait certes abstraction de *La Marie du Port* auquel Prévert a participé mais pour lequel il n'est pas crédité lors de sa sortie en 1949.
[3] Simone de Beauvoir et Jean-Paul Sartre, alors jeunes enseignants, sont aussi très choqués. Voir à ce sujet l'autobiographie de l'écrivaine qui couvre la période 1929-1943 : *La Force de l'âge*.
[4] *L'Île des enfants perdus*, scénario inédit.
[5] *Ibid.*
[6] Voir à ce sujet *Carnet de naufrage*, riche et passionnant documentaire sur *La Fleur de l'âge* de Claudine Bourbigot et Elisabeth Feytit, Injam Production, 52 mn, 2004, diffusé sur la chaîne Odyssée du 5 au 20 juin 2005 et du 5 au 20 mars 2006. Il contient notamment de nombreux témoignages de bellilois présents lors du tournage.
[7] Voir ses mémoires : *La Vie à belles dents*, Paris, Ed. Jean-Pierre Ollivier, 1975, 483 p.